



Le cri du COB !

Cri n°4

Avril 2009

Le calendrier NPCB est fourni en avril !!!

**Assemblée Générale Extraordinaire
du 2 avril 2009**

**Création d'un Collectif des Associations
Riveraines de Sites GDE**

Les adhérents de NPCB ont adopté des statuts modifiés qui précisent mieux l'objet de l'association et son territoire d'action pour lui permettre d'aller en justice sans risquer d'être déboutée.

Le but est de pouvoir entamer des procédures et la première visera à faire annuler la vente des chemins du site de Cohignac. NPCB sera ainsi en mesure d'aller en contentieux sur tous les points, au fur et à mesure de l'avancement du projet GDE lorsqu'il sera déposé : permis de construire et tout ce qui suivra....

L'association se donne les buts suivants :

- veiller à la conservation et la restauration des espaces, ressources et habitats naturels, des espèces animales et végétales, de la diversité des espèces et des équilibres écologiques, de l'air, l'eau, les sols, le sous-sol, les sites, les paysages et le cadre de vie, le patrimoine culturel, historique et archéologique,
- préserver les cours d'eau, les plans d'eau et les zones humides avec les espèces végétales et animales qui les peuplent, contre toutes atteintes directes et indirectes, notamment rattachées aux activités industrielles, commerciales ou domestiques, ainsi qu'aux transports et équipements d'intérêts général réalisés par l'Etat et ses établissements publics, les collectivités locales (routes, stations d'épuration, pont, etc.),
- protéger les forêts et bois du secteur géographique concerné avec les espèces végétales et animales qui les peuplent,
- empêcher l'aliénation des chemins affectés au public et l'arasement des talus et haies bocagères qui les bordent,
- agir pour la sauvegarde de ses intérêts dans le domaine de l'environnement, de l'urbanisme, de l'aménagement harmonieux et équilibré du territoire,
- promouvoir la découverte et l'accès à la nature, notamment par les jeunes,
- participer à l'éveil des jeunes à la protection de l'environnement, particulièrement dans les crèches et les écoles,
- veiller à une utilisation intelligente des deniers publics, laquelle consiste notamment dans l'attribution d'aides économiques et de subventions ne contribuant pas à détériorer l'environnement, dans la prise en compte de l'environnement à l'occasion de l'attribution et l'exécution des marchés publics et délégations de service public,
- s'opposer aux pollutions et nuisances de tous ordres et notamment industrielles (incinérateurs, décharges, etc.),
- veiller à la connaissance et à la prise en compte des risques induits par les activités industrielles sur la santé publique,
- favoriser la mise en œuvre d'alternatives aux processus actuels de traitement et de stockage des déchets,

Sur les cantons de Carhaix-Plouguer, Le Faouët, Gouarec, Gourin, Guéméné sur Scorff, Maël-Carhaix et Rostrenen.

Samedi 4 avril dernier, NPCB a participé à une réunion à Rocquancourt, près du siège de GDE, pour mettre en place un collectif des associations qui luttent contre cette entreprise afin de synchroniser leurs actions et de pouvoir communiquer au niveau national.

Les travaux ont été très fructueux et ont donné lieu à la publication d'un communiqué commun :

Le collectif national des associations riveraines de GDE soutenu par le GRAPE et le CREPAN, membres de France Nature Environnement, s'est réuni à Rocquancourt le 4 avril 2009.

Les associations présentes constatent unanimement :

- la carence des contrôles des services de l'Etat
- le manque d'indépendance de ces mêmes services vis-à-vis des industriels et plus particulièrement de GDE,
- le manque d'application de la réglementation

Le collectif est ouvert au dialogue tout en restant exigeant quant au strict respect de la réglementation et s'en donnera les moyens techniques et juridiques, le cas échéant.

Ainsi, au vu des pratiques contestables du groupe GDE, notamment la combustion entraînant un rejet de dioxines confirmé par la DRIRE de la Région Rhône-Alpes, l'enfouissement illégal de RB sur plusieurs sites du Calvados, connus pour engendrer des problèmes de santé des riverains, le collectif ne peut que s'opposer fermement aux projets de nouveaux sites d'exploitation de GDE, notamment à Nonant-le-Pin (61), Plouray et Guéméné-Penfao (56).

Nous renouvelons entre autres, les demandes des associations riveraines à savoir :

- à Rocquancourt, la mise en place d'une étude santé in-vivo ;
- à Salaise-sur-Sanne (Isère), le renouvellement d'une demande d'autorisation soumise à Enquête Publique prenant en compte tous les rejets.

Pour le collectif :

- ADCVE DU DOMAINE DU GOLF ,
- ADINE
- ARDIMEA
- AREU
- AVAP
- Nonant Environnement
- Nature et Patrimoine en Centre Bretagne
- OREEAT
- SAUVONS NOTRE FUTUR :
- VIVRE ICI

Fédérations Régionales : CREPAN et GRAPE :

La presse locale (Nouvelles de Falaise, Ouest France) ainsi que TF1 et France 3 Basse Normandie ont suivi les travaux du collectif.

Non à la méga-décharge en Centre Ouest Bretagne !!

FEST – NOZ NPCB

A LANGONNET

LE 25 AVRIL A 20H00

MONERAMAT – DIROLL

C'HWIBANEZ – SKOL AR LUHERN

BOURJOT & COMMERES – LES SOEURS LE LOUARGANT

OLLIVIER / SIMON – KERJEAN / LE GOFF

MOC'H GWEZ / SIBERIL – BERNARD LOFFET – JEAN MARC

Charade

Mon premier est un corvidé encore commun dans le Centre Ouest Bretagne

Mon second sert à jouer

Mon troisième est un pondu par mon premier

Mon tout est une société qui pollue à tout va en connaissance de cause et avec la bénédiction des autorités.

(Réponse en bas de la page)

☪

Fumées, vous avez dit fumées ?

Nous savons tous que les émanations de fumées des incinérateurs sont hautement toxiques et qu'elles sont donc, normalement, filtrées. Il est aussi de notoriété publique que sur tous les sites GDE, de France et de Navarre, les incendies « accidentels » sont fréquents et spectaculaires. Mais là, pas de filtres ! ce sont les poumons des riverains qui filtrent !!

☪

Réponse à la charade : Geai Dé Œufs. GDE.

Feux d'artifice à gogo

A Salaise-sur-Sanne, en Isère, l'association « Vivre Ici » a constaté que les fumées provenant du site GDE changeaient sans cesse de couleur. Finalement ce pourrait être un atout touristique pour nous ?

☪

En avril 2008, GDE achète **152 ha de terres agricoles** à Plouray pour y développer un projet industriel et personne ne bouge!!! Surtout pas la SBAFER, qui est chargée de protéger les terres agricoles pour le Conseil Général ! **Qu'en pensez-vous ?**

LES TERRES DE COHIGNAC, EN PLOURAY, DOIVENT REVENIR, EN TOTALITÉ, À L'AGRICULTURE !

☪

Le 24 janvier 2008, « **une Charte de l'Agriculture et de l'Urbanisme** » a été signée par le Préfet du Morbihan et les Présidents du Conseil Général, de la Chambre d'Agriculture et de l'Association des Maires. Dans ce document, ils se sont engagés à préserver les surfaces agricoles après un **constat alarmant : 2000 ha de terres agricoles disparaissent chaque année dans le Morbihan.**

Bulletin d'adhésion à Nature et Patrimoine en Centre Bretagne

(Cotisation de 10 euros minimum par chèque joint à l'ordre de NPCB)

Nom, prénom :

Adresse :

Email : Tél :

A retourner à NPCB – BP 6 – 56770 Plouray

Ne me jetez pas sur la voie publique – Faites moi circuler !!